

# Nouvelles de l'Îlot

L'Îlot. Un accueil, un toit, un nouveau départ.

www.ilot.asso.fr  
www.soutien.ilot.asso.fr



## Vous avez dit bracelet électronique ?

“ Un appel à la responsabilité du détenu en vue de son autonomie future. ”

### Dans vos Nouvelles

#### Sortir de prison sous surveillance électronique

Comment l'Îlot accompagne la réinsertion des personnes sous bracelet

#### Focus

Un bel été en images  
Nos réponses à vos questions  
Journée mondiale du legs aux associations

### Merci pour votre soutien



Pour s'en sortir, la bonne volonté ne suffit pas. Chaque année, l'Îlot accompagne plus d'un millier de personnes sur le chemin de la réinsertion.

**Aidez-nous à les aider !**

#### Nouvelles de l'Îlot

Bulletin trimestriel  
Directeur de la publication :  
Hubert de Gabory  
ISSN n° 1763-1688.  
Dépôt légal : septembre 2016  
Impression : Soulié, Frontignan.

Maisons d'accueil l'Îlot  
Association reconnue d'utilité publique  
88 boulevard de la Villette - 75019 Paris  
01 43 14 31 00 - Fax : 01 48 06 22 10  
maisons-accueil@ilot.asso.fr



**L'actualité douloureuse du mois de juillet a mis le bracelet électronique sur le devant de la scène médiatique** : l'assassin du père Hamel avait été assigné à résidence sous bracelet électronique peu de semaines auparavant, après plusieurs tentatives pour gagner la Syrie, et après dix mois d'incarcération préventive.

L'échec des mesures appliquées à ce djihadiste a pu donner l'impression à une opinion publique peu familiarisée que le bracelet électronique pouvait poser un problème de sécurité publique. Or l'Îlot accueille depuis plusieurs années dans ses établissements des détenus sous bracelet électronique.

#### Plusieurs remarques s'imposent pour mieux cerner le sujet.

Mon propos n'est pas de porter un jugement sur l'adéquation d'une mesure d'assignation à résidence avec la situation de ce djihadiste, ni sur le recours au bracelet dans ce cadre ; un système électronique ne peut faire que ce pour quoi il a été conçu, à savoir indiquer si la personne assignée à résidence se trouve bien dans le périmètre géographique imparti et aux heures imparties.

Pour ce qui concerne notre propre action, elle se situe dans le cadre de la réinsertion des sortants de prison, et l'accueil de détenus sous surveillance électronique ne trouve pleinement son sens que si cet accueil est une étape – si possible la dernière – avant une libération pleine et définitive, dans une démarche de réinsertion volontaire. C'est aussi ce qu'entendent les juges d'application des peines qui, pour les personnes déjà condamnées, mettent en place un parcours de libération progressive, moins pour désengorger les prisons, comme on leur en fait trop souvent le reproche, que pour mettre à l'épreuve les dispositions mentales du détenu et le préparer à recouvrer la liberté.

Nous souhaitons que notre accompagnement s'adresse à des personnes en fin de peine et en route vers la réinsertion, qu'il ne s'adresse qu'exceptionnellement à des personnes en attente de jugement, et en aucun cas à des présumés terroristes. L'entretien préalable auquel sont soumises les personnes sous bracelet à leur arrivée dans nos centres nous permet de les refuser si elles ne remplissent pas ces critères.

Notons que les personnes sous bracelet ne sont qu'une minorité des sortants de prison hébergés à l'Îlot (une soixantaine par an) ; le bracelet leur permet d'être plus rapidement accompagnés sur la voie de la réinsertion, et en général avec succès.

Souhaitons que la surveillance par bracelet électronique puisse rester une alternative à l'emprisonnement bien comprise par l'opinion publique, comme dernière étape avant la libération définitive du détenu, et comme appel à sa responsabilité en vue de son autonomie future. **Cette acquisition de responsabilité et la réinsertion sont les seuls objectifs poursuivis par l'Îlot.**

Nous entendons bien poursuivre cette forme de coopération dont les résultats nous semblent probants, pour la Justice comme pour les sortants de prison.

Hubert de Gabory, président

# Sortir de prison sous surveillance électronique

« Même si le bracelet est discret, il est très gros dans ma tête... »

A l'Îlot, un ancien détenu sur six est accueilli dans le cadre d'un Placement sous Surveillance Electronique (PSE) : un aménagement de peine de plus en plus fréquent, réservé aux personnes qui ont trouvé un emploi ou présentent un projet de réinsertion crédible, et qui disposent d'un hébergement adapté.



En 2002, 20 ans après sa mise en place aux États-Unis, le bracelet électronique était définitivement introduit en France. En 2005, l'Îlot était l'une des premières associations à accueillir des personnes sous surveillance électronique, dans son centre d'hébergement parisien Chemin Vert.

Aujourd'hui, tous les établissements de l'Îlot sont en mesure d'accompagner les personnes sous surveillance électronique.

## Sous bracelet à l'Îlot

Même avec une promesse d'embauche ou de formation, impossible d'obtenir un placement sous surveillance électronique si l'on n'a pas de perspective d'hébergement à sa sortie de prison.

Pour certains détenus, une promesse d'hébergement à l'Îlot est donc la seule chance d'obtenir cet aménagement de peine. C'est aussi une chance supplémentaire de réinsertion, par rapport au placement sous surveillance électronique à son domicile ou chez un proche.

Tony, un jeune homme de 24 ans hébergé depuis deux mois aux Augustins en témoigne à sa manière : « Mes parents ont refusé que je sois placé sous bracelet chez eux. En un sens, ils m'ont fait un mal pour un bien... » Il s'explique : « Ici j'ai appris beaucoup de choses par rapport à ce que j'ai fait pour en arriver là... et puis ils m'aident surtout pour toutes les démarches

que je dois faire, pour passer le permis, chercher une formation... »

Le travail d'accompagnement de l'Îlot consiste dans un premier temps à faire respecter les diverses obligations liées à cet aménagement de peine, dont l'implication dans une recherche active d'emploi et de réinsertion, et bien souvent le respect d'une obligation de soins.

Et si Jean-Marc, alcoolique, respecte bien ses rendez-vous avec un médecin addictologue, l'équipe doit se montrer très attentive, au quotidien, pour étayer sa démarche de sevrage en lui proposant, par exemple, des activités qui font diversion aux moments les plus critiques...

Enfin l'accompagnement proposé par l'Îlot consiste aussi, lorsque la fin de la mesure approche, à préparer le retrait du bracelet, vécu parfois comme un « tuteur ». C'est un peu le cas de Tony : « Quand je n'aurai plus de bracelet, j'aimerais rester ici, par peur de baisser les bras. Je voudrais d'abord voir si je tiens le coup. Et ensuite je chercherai un appartement. »

## La prison dans la tête

Concrètement, la contrainte peut sembler légère, surtout dans les premiers jours qui suivent la sortie. Kevin, en contrat d'insertion aux Ateliers de l'Îlot, en parle ainsi : « Le bracelet ? c'est un anneau en plastique qu'ils posent à la cheville avec un petit outil spécial. Ça va, le mien n'était pas trop serré. Je suis reparti avec le boîtier que j'ai mis dans ma chambre. Ensuite, quelqu'un est venu paramétrer le boîtier. (...) A la fin, c'était à moi d'apporter le boîtier au SPIP et quand je suis arrivé on m'a tendu une paire de ciseaux pour le couper. Même pas un outil spécial, juste des ciseaux. »

Mais il faut compter avec le regard des autres, ou ce qu'on en perçoit : « Quand on a le bracelet, on ne veut pas que les gens le voient alors on met tout le temps des chaussettes par-dessus, au cas où le pantalon remonte quand on s'assoit... »



En PSE pendant 4 mois à l'Îlot, Wilson vient d'obtenir le titre professionnel de préparateur de commandes.

Même si le bracelet est discret, il est très gros dans ma tête. »

Et il faut, surtout, parvenir à canaliser sa soif de liberté. Pour Tony, là encore, ce n'est pas si simple : « Quand on est une boule d'énergie sur jambes, comme moi, c'est dur de rester enfermé jusqu'au lendemain... Moi je ne peux sortir que le matin. Mais quand on est enfermé, on regarde sa montre, on voit qu'il est trois heures et quand on regarde encore sa montre, des heures plus tard, on s'aperçoit qu'il est seulement trois heures vingt ! » Il ajoute : « Avec un bracelet, si j'ai un rendez-vous l'après-midi je dois demander une permission. Il faut tout prévoir à l'avance. »

Du respect de la discipline pénitentiaire à l'auto-discipline et de la vie « au jour le jour » à la réalisation d'un projet de vie, le passage ne va pas de soi. Mais, bien accompagné, le port d'un bracelet électronique devient une étape sur le chemin de la réinsertion.

## Au-delà du bracelet

Lorsqu'un détenu prépare sa demande d'aménagement de peine, il recherche surtout un hébergement à l'Îlot.

C'était le cas de Wilson, accueilli à Chemin Vert en PSE, après 15 ans de détention. Lorsque sa demande est parvenue à l'Îlot, accompagnée d'un courrier de sa conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation, il a obtenu un entretien : « J'ai rencontré le responsable et un éducateur qui m'ont présenté la maison et qui m'ont posé des questions sur moi, sur mes projets. Ils voulaient savoir à qui ils avaient affaire... et puis ils m'ont parlé de l'accompagnement. Mon ami ne m'en avait pas du tout parlé. »

Finalement admis à Chemin Vert, Wilson y a d'abord passé quatre mois sous bracelet électronique avant de poursuivre en libération conditionnelle. Il conclut : « Pour moi, l'accompagnement a été une bonne chose. Quand je suis sorti, ma référente m'a aidé à tout mettre à jour. Elle me donnait les adresses où me rendre, m'expliquait comment y aller en métro... c'était utile parce que beaucoup de choses avaient changé. Beaucoup de résidents n'ont pas de famille et pour eux c'est encore plus important. »

En 2015, la plupart des personnes accueillies par l'Îlot dans le cadre d'un PSE sont restées encore plusieurs mois à l'Îlot, pour mener à bien leur recherche d'un logement et de ressources stables. Quelques-unes avaient été définitivement libérées, mais la plupart continuaient d'être suivies par les services pénitentiaires...

## Quelques clés pour comprendre

### Plusieurs cas de figure

#### Le **Placement sous Surveillance**

**Electronique (PSE)** est un aménagement de peine accordé par le juge pour permettre au détenu de travailler, de se soigner ou de mener à bien un projet d'insertion.

#### De son côté, l'**Assignation à Résidence sous Surveillance Electronique (ARSE)**

peut être décidée dans l'attente d'un jugement, en alternative à la détention provisoire.

Dans les deux cas, la personne s'engage à rester chez elle (ou chez quelqu'un qui l'héberge) à certaines heures et à respecter diverses obligations (obligation de soins, interdiction de fréquenter certains lieux...). Elle porte un bracelet à la cheville. Si elle sort de chez elle en dehors des heures fixées par le juge, un surveillant pénitentiaire est aussitôt averti par une alarme. En cas de non-respect de ses engagements, la personne peut être (re)mise en détention.

#### Enfin le **Placement sous Surveillance Electronique Mobile (PSEM)**

est une mesure de sûreté qui peut être prise dans le cadre d'un aménagement de peine ou après la libération d'une personne, à qui la fréquentation de certains lieux et de leurs abords est interdite. Le bracelet que porte la personne permet de connaître ses allées et venues à tout moment, par géolocalisation.

### Quelques chiffres

Le port du bracelet électronique est, dans la très grande majorité des cas, décidé dans le cadre d'un aménagement de peine : le 1er janvier 2015, l'administration pénitentiaire recensait **10 030 personnes en PSE**, 284 en ARSE et 60 en PSEM.

Le PSE représentait par ailleurs **60% des aménagements de peine accordés en 2014\***, loin devant la libération conditionnelle, la semi-liberté et le placement extérieur... sachant que la dernière étude en date\*\* recensait 80% de sorties sèches, sans aménagement de peine.

\*Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire au 1er janvier 2015. En ligne sur le site du Ministère de la Justice

\*\*Les risques de récidive des sortants de prison. Annie Kensey et Abdelmalik Benaouada, Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques, mai 2011.

# Focus

## Un bel été en images



Le 5 juillet, la maison d'accueil de l'Îlot à Vincennes a reçu les collaborateurs de L'Oréal à l'occasion du *Citizen Day* : une journée de solidarité au cours de laquelle une vingtaine de volontaires ont rafraîchi les deux salles d'activités, qui en avaient bien besoin.

**Un grand merci à eux !**

Le 4 et le 8 juillet, les salariés de notre nouveau parcours d'insertion qualifiant, aux Ateliers de l'Îlot, se présentaient à l'examen professionnel pour obtenir le diplôme d'agent de restauration. Tous ne l'ont pas obtenu, mais la moitié d'entre eux a déjà trouvé un emploi ou poursuit sa formation au sein des Ateliers.

Le 22 juillet, c'était au tour des jeunes de l'Atelier Qualification-Insertion parisien, devant un jury « impressionné ». Seul l'un d'entre eux devra repasser un module à la rentrée.

Enfin, le 23 août, toute la promotion d'Aubervilliers a obtenu le précieux sésame.

**Toutes nos félicitations !**



## Nos réponses à vos questions

Pour sa première année de fonctionnement, la fondation Îlot Avenir, créée sous égide de la Fondation Caritas France pour soutenir la réinsertion des sortants de prison, a suscité quelques interrogations...

**J'ai fait un don à Îlot Avenir. Mais l'Îlot ne m'a pas envoyé de reçu fiscal.**

La fondation Îlot Avenir ayant été créée sous égide de la Fondation Caritas France, **ce n'est pas l'association l'Îlot qui émet les reçus fiscaux, mais bien la Fondation Caritas France.** Surveillez bien votre boîte aux lettres ! Et sachez que nous pouvons demander pour vous à la Fondation l'édition d'un duplicata, qui vous sera adressé par la poste ou par courriel.

**Si je veux déduire mon don de l'ISF, suis-je obligée de faire un don à Îlot Avenir ?**

Si vous souhaitez déduire votre don de l'impôt de solidarité sur la fortune, **vous avez au contraire le choix entre deux possibilités :**

- soit vous souhaitez soutenir indifféremment toutes les actions de l'Îlot, y compris par exemple l'hébergement et les projets de long terme : dans ce cas, mieux vaut adresser votre don à Îlot Avenir ;
- soit vous souhaitez soutenir en priorité les chantiers d'insertion de l'Îlot, et vous pouvez dans ce cas adresser votre don à l'Îlot.

C'est pour offrir un vrai choix à ses donateurs, et soutenir des actions de longue haleine qu'a été créée la fondation Îlot Avenir. Mais l'Îlot peut toujours recevoir des dons déductibles de l'ISF !

## ♥ Journée mondiale du legs aux associations

La journée mondiale du legs aux fondations et associations d'intérêt général a lieu tous les ans le 13 septembre. Une bonne occasion d'ouvrir le dialogue sur un sujet qui nous concerne tous...

Anticiper son décès, réfléchir à ce que l'on souhaite transmettre, comment et pourquoi... ne se fait pas à la légère.

Sachez simplement que si vous envisagez, un jour, de léguer une partie de votre patrimoine à une cause qui vous tient à coeur, il est possible de désigner l'Îlot parmi vos légataires sans pour autant déshériter vos proches.

Diverses modalités juridiques sont envisageables. Nous pouvons, si vous le souhaitez, vous faire parvenir notre dépliant d'information. Vous pouvez aussi vous tourner vers un notaire, ou vers le notaire de l'Îlot.

**Pour toute information,** n'hésitez pas à contacter M. Dominique Tourneux, administrateur de l'Îlot en charges des legs et donations, au 01 43 14 31 00.